



«Per Tolosa totjorn mai»

«Pour Toulouse, toujours plus»

Le 6 janvier dernier, Toulouse commémorait le 825^e anniversaire de la déclaration des Libertés Communales. A l'époque, en 1189, la Ciutat Mondina faisait preuve d'une grande modernité en élisant ses représentants les Capitouls. Il y a treize ans, la fédération des associations occitanes Convergència Occitana remet au goût du jour cette célébration qui se déroule depuis trois ans maintenant au Capitole, salle des Illustres. L'occasion de revenir sur un événement historique purement toulousain !



> L'interview

Jean-François Laffont est le Président de Convergència Occitana, une fédération qui regroupe 80 associations occitanistes. Créée en décembre 1998, elle a pour objet de «déterminer et d'impulser une véritable politique occitane pour Toulouse», d'œuvrer pour l'occitan et la culture occitanes.

6 janvier 1189

La ville est en émoi. De nombreux Toulousains sont rassemblés devant l'église Saint Pierre des Cuisines, un quartier d'artisans. La ville est meurtrie, divisée. Emeutes et rixes ont violemment jalonné l'année 1188, opposant les partisans du Comte Raymond V à ceux des Consuls de la ville. Un vent de révolte tempête sur la «cité Mondine». Acculé dans l'église, Raymond V cède aux Consuls et à la population qui les élisent et signe l'acte fondateur de ce que l'on pourrait appeler la «République Toulousaine» : la déclaration des Libertés Communales. Par ce texte, Raymond V reconnaît l'existence de la commune comme une entité à part entière. Ce faisant, il perd, bien entendu plusieurs de ses privilèges et droits liés, son pouvoir de Comte de Toulouse s'amenuise. Les Consuls, que l'on appellera plus tard les Capitouls s'occupent d'administration, de finances, de la police, du commerce... Ce «transfert» ou partage de responsabilité de la vie de la cité ne date toutefois pas de cette fin du 12^e siècle. Alors que la France est féodale, les Consuls sont aux affaires de la cité depuis un demi-siècle déjà. Le Comte de Toulouse Alphonse Jourdain, père de Raymond V (et fils de Raymond IV), s'appuyait sur ses conseillers

et ses juges réunis en Capitolum. Une entité, un collège municipal qui s'occupait de certaines affaires de la cité.

Consuls et Capitouls...

Alphonse Jourdain, en 1154, rédigeait une première charte... Au fil des ans, le pouvoir des Consuls s'étend, s'amplifie, se substitue à celui du Comte qui, de son côté est plutôt occupé par les guerres, les Croisades... Lorsqu'Alphonse Jourdain trépassa par le poison en 1148, son fils Raymond V n'est âgé que de 14 ans. Ce dernier n'est pas enclin à accorder plus de pouvoir à ses Consuls, il laisse donc «sans effet» la charte au grand dam de la bourgeoisie toulousaine, qui s'échinera durant près de quarante années à obtenir plus de responsabilités. N'hésitant d'ailleurs pas à déclencher des conflits, hors et dans les murs de la ville, les Consuls luttèrent et se révoltèrent, l'an 1188 fut sanglant et fratricide. Voici donc comment Raymond V, se retrouve en ce jour de l'Épiphanie de 1189, à déclamer acculé et dans la contrainte la déclaration des Libertés Communales sur le parvis de l'église Saint Pierre des Cuisines. Un an plus tard, les Capitouls cherchent un lieu pour se rassembler et commencent la construction de la Maison Commune : le Capitole.

6 janvier 2014

La salle des Illustres résonne de cris enthousiastes d'enfants, de «Bona Annada», d'«adishatz». Le conseiller municipal toulousain Pierre Laccaze ouvre, à la tribune, la cérémonie de commémoration des Libertés Communales de Toulouse. Le président de Convergència Occitana, Jean-François Laffont, prend ensuite la parole et déclare avec fierté : «Nous organisons chaque année notre fête de la Démocratie pour montrer que la Convivialité pour montrer que la Convivialité, les droits des femmes, la paix... sont des valeurs 100% occitanes, nées à Toulouse avant même que la France ne les fasse siennes.»

La parole est ensuite donnée au Père Jordi Passerat, professeur d'Histoire Médiévale à l'Institut Catholique de Toulouse, qui assure avec enthousiasme la lecture en français de la Charte des Libertés Communales : «Moi, Raymond, Duc de Narbonne, Comte de Toulouse, Marquis de Provence, je fais savoir à tous les hommes et à toutes les femmes de la ville et du bourg de Toulouse, présent et à venir, que je ne conclurai aucun pacte ni traité avec homme ni femme de la cité et du bourg de la cité de Toulouse à l'encontre de l'avenir en vue d'une rixe ou d'une émeute. J'agrirai en loyal seigneur et bon justicier et je leur rendrai la justice que déclareront par jugement les Consuls de Toulouse ou d'autres prud'hommes de Toulouse s'il n'y avait pas les Consuls...» Un tonnerre d'applaudissements ponctue la fin de cette lecture. Un moment de chanson clôt la cérémonie. Le groupe toulousain de chant Occitan et Françoise Dague (fondatrice des Ballets Occitans de Toulouse et du Conservatoire occitan, ndlr) entament «O mon País» que toute la salle reprend en chœur avec une belle énergie. Les enfants de la calandreta de Garoneta prennent le relais et enchaînent trois chants dans un parfait occitan. La relève semble être assurée.



Les enfants de la calandreta de Garoneta

Chronologie en 5 dates



1141

Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, initie la franchise communale aux Toulousains



1154

Alphonse Jourdain rédige une première charte



1189

Raymond V signe la Charte des Libertés Communales



1196

Raymond VI reconduit la Charte



1793

Fin du Capitoulat, par arrêté, tous les détenteurs de titres capitulaires sont joints à les remettre aux agents municipaux

Jean François Laffont, Toulouse commémore le 825^e anniversaire de la charte des Libertés Communales. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Pour nous, ce moment est celui où l'on peut dire au monde entier que Toulouse a été précurseur en matière de Libertés Communales. Et nous sommes très attachés à ces libertés ! Nous avons, à Toulouse depuis 825 ans, le droit de choisir les élus que nous voulons et de faire gérer notre vie quotidienne par les gens que l'on souhaite. C'est un droit acquis de haute lutte que nous n'avons pas envie de perdre. Toulouse a donné à la France cet exemple-là, 600 ans avant la prise de la Bastille.

a fallu une cinquantaine d'années pour l'instaurer. Les Toulousains ont demandé et obtenu, par la force d'ailleurs, qu'ils puissent se gérer eux-mêmes et leur vie quotidienne avec des représentants élus. Il y a 825 ans, c'était impensable dans les villes du nord et à Paris, il s'agissait des balbutiements de la démocratie.

Cette commémoration est aussi une occasion de promouvoir la langue et la culture occitanes... Bien entendu, d'ailleurs cette charte est écrite en occitan ! Nous sommes les défenseurs de la langue et de la culture occitanes. A cette époque, deux grandes valeurs étaient partagées : «paratge» (égalité entre les hommes,

Dans votre discours, les enfants tiennent une grande place... Oui, les enfants sont l'avenir ! Si nous parvenons à faire passer ces valeurs chez les enfants, tout ira mieux. Car malheureusement ces valeurs-là sont en difficultés. Pour nous, l'avenir passe par l'enseignement. Nous voulons tout simplement que l'occitan retrouve sa place et la dignité d'une langue vivante. En France, nous avons le droit d'être Français et porteur d'une autre culture et langue : bretonne, basque, catalane... J'espère que l'Europe ratifiera bientôt la Charte des langues minoritaires.

Sept des huit candidats aux élections municipales à Toulouse sont dans la salle, avez-vous un message à leur transmettre ? Oui, nous continuons le combat. Le respect des valeurs de Toulouse et la dignité passeront par le respect de cette culture qui est celle de la ville rose. A Toulouse, pas une brique n'a été faite par quelqu'un ne parlant pas occitan ! Il ne faut pas laisser «crever» la langue d'ici. C'est de la responsabilité des élus de sauver notre langue. C'est une question de politique, d'argent et surtout de volonté.

Paratge e Convivència !

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'implique cette Charte ?

Le 6 janvier 1189, le Comte de Toulouse Raymond V et les Consuls de Toulouse – les Capitouls – signent une charte historique. Celle-ci marque l'avènement de la commune de Toulouse. Le peuple grondait, il y avait des séditions, les rixes étaient sévèrement réprimées. Il

ndlr) et «convivència» (l'art de vivre ensemble, ndlr). Ces valeurs de liberté, de se gérer soi-même, d'égalité et de vivre ensemble sont très modernes et toujours d'actualité aujourd'hui ! A cette période-là, les valeurs d'accueil étaient importantes aussi. N'importe quel étranger qui passait les portes de Toulouse devenait Toulousain.

Ò mon país, La Tolosensa

De Lucien Mengaud

Refrain

Ò mon país ! Ò mon país ! Ò Tolosa, Tolosa !
Qu'aimi tas flors, qu'aimi tas flors, ton cèl, ton solelh d'aur !
Al prèp de tu, al prèp de tu, l'anma se sent urosa,
e tot aici e tot aici me rejois le còr. (bis)

Que io soi fièr de tas acadèmias,
dels monuments qu'òrnan nòstra ciutat !
De ton renom e de tas poèsias
e de ton cant despuèi longtemps citat !
Aimi tanbès nòstra lenga gascona
que tant nòs dona de gaitat !

Refrain

Ò ! Qu'aimi plan de tas brunas grisetas
le tin florit, le sorrre main,
lor pel lusent, lors polidas manetas
lors polits pès e lor regard taquin !
En las vesent mon còr se reviscòla
e puèi s'envòla tot mon chagrin.

Refrain

A tos entorns l'èrba sembla plan fresca,
le parpalhòl a maits de colors,
e tos pradèls son claudifids de flors ;
de tos bosquets io recèrqui l'ombratge
e le ramatge e le ramatge dels auselons.

Refrain

De tots guerriers dont la nòbla venjença
fasquèc plegar le front dels sarrasins,
de ta fiertat e de l'independença
que de tot temps reghèt dins le país.
Ò ! Soi plan fièr de ma vila tant bèla
Que tant rapèla que tant, repèla de sovenirs.

www.lejournaltoulousain.fr

Retrouvez la vidéo de «O mon país» chanté par Françoise Dague et le groupe toulousain de chant Occitan